APRÈS ART. 10 N° CE3314

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N º CE3314

présenté par Mme Violland, Mme Josso, M. Roseren, Mme Riotton, Mme Decodts, M. Abad, M. Mournet, M. Armand et Mme Métayer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.